

SOCIÉTÉ ASIATIQUE DES BOISSONS INDIGÈNES (SABI) À HANKÉOU (CHINE)

Société des Distilleries de l'Indochine
(*Les Annales coloniales*, 11 août 1910)

Nous avons, au cours de l'exercice, poursuivi dans un laboratoire spécial que nous avons établi à Hanoï l'étude théorique et pratique de la fabrication des boissons fermentées asiatiques. Les résultats que nous avons obtenus ont été extrêmement satisfaisants. Pour en tirer le parti qu'il convenait, deux de vos administrateurs ont été envoyés en mission en Chine, où ils ont poursuivi des négociations en vue de constituer de nouvelles affaires.

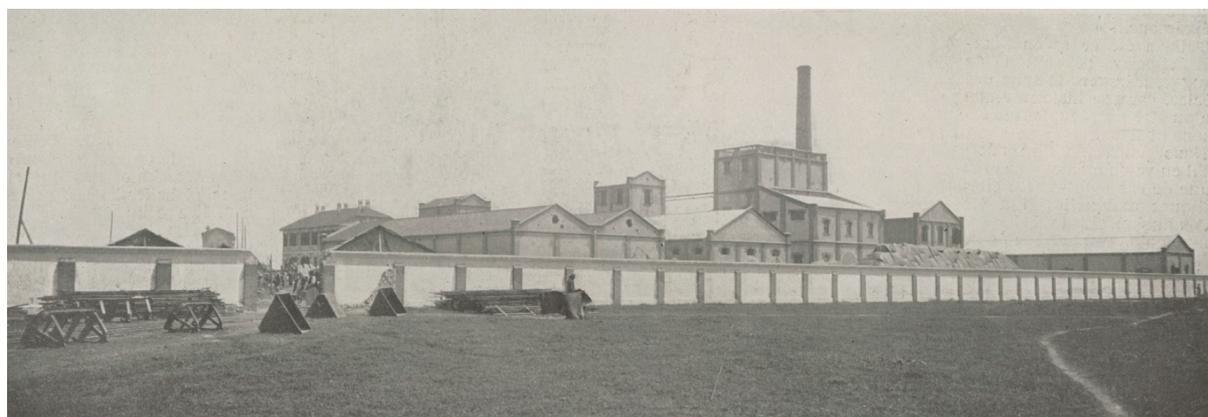
Ces démarches ont, vous le savez, heureusement abouti, mais seulement au commencement de 1910 ; il ne peut donc vous être rendu compte des ces opérations aujourd'hui, puisque nous vous présentons seulement les résultats d'un exercice clos le 31 décembre 1909. Il nous sera cependant permis de vous dire que nous fondons les plus grandes espérances sur ces nouvelles affaires.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE DES BOISSONS INDIGÈNES
(Siège social à Hanoï)
56, boulevard Gambetta
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1911, p. 366)

M. A. R. FONTAINE, directeur.
Usine à Hankéou (Chine)
MM. BAUDEUF ¹, administrateur ;
THOMAS, directeur ;
BAYL, chef mécanicien ;
X..., comptable.
X..., chimiste.

¹ Probablement *Léon* Joseph Baudeuf : ancien comptable de la Ferme de l'opium, administrateur des Distilleries de l'Indochine. Démissionnaire (1908). Puis fondé de pouvoirs de la Société cotonnière du Tonkin.

Une Initiative franco-chinoise
LA SOCIÉTÉ FRANCO-CHINOISE DE DISTILLERIE DE HANKÉOU
(*La Dépêche coloniale illustrée*, 15 juin 1911, p. 132)



Distillerie de Hankéou, vue de la voie ferrée Hankéou-Pékin

Sous les auspices de la Société asiatique des boissons indigènes, MM. Fontaine frères ont eu la bonne inspiration de constituer dans la Chine véritable, à Hankéou même, une Société nouvelle qui bénéficiera, en premier lieu, de toute l'expérience acquise en Indo-Chine par ses fondateurs.

Mais, cet avantage mis à part, l'originalité de l'entreprise nouvelle, est d'être franco-chinoise, c'est-à-dire de faire appel à la fois capitaux et à la bonne volonté compétente de nos nationaux et des Fils du Céleste Empire. De là sa dénomination parfaitement justifiée de Société franco-chinoise.

Elle a pour objet la création et l'exploitation à Hankéou, d'une usine pour la distillation de l'eau-de-vie de riz et de kaoliang, et la fabrication de tous les vins ou condiments fermentés en usage en Chine, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières ou financières se rapportant aux objets ci-dessus.

Son siège social est à Hankéou, rue Dautremer, 5.

Le capital social est fixé à 350.000 taels, divisés en 3.500 actions de 100 taels. Il pourra être augmenté en une ou plusieurs fois.

La Société est administrée par un conseil composé de sept membres dont quatre sont français et trois chinois.

Voici la présente composition du conseil d'administration dont les membres sont nommés pour cinq ans.

- 1° M. A. R. Fontaine ;
- 2° M. L. Fontaine ;
- 3° M. Baudeuf ;
- 4° M. Marcel Trouillet, directeur de l'agence de la Banque de l'Indo-Chine à Hankéou ;
- 5° M. Tsa'i Foo Ching, président de la chambre des notables et vice-président de la chambre de commerce ;
- 6° M. Liu S'ing Seng, compradore de la Banque de l'Indo-Chine ;
- 7° Tsen Ti Pou, négociant.

La durée de la société est fixée à cinquante années à partir de sa constitution définitive, sauf les cas de prorogation ou de dissolution prévus dans les statuts.

La Société asiatique des boissons indigènes, dont le siège social est à Paris, représentée à Hankéou par M. A. R. Fontaine son administrateur délégué, fait apport à la Société, mais seulement pour son usine de Hankéou, des études et travaux faits par elle pour la distillation des eaux-de-vie de riz et de kaoliang et la préparation de tous les vins et produits de fermentation consommés en Chine ; du bénéfice de l'expérience qu'elle a acquise de divers procédés de fermentation ainsi que tous les brevets et perfectionnements dont elle est ou deviendra, soit concessionnaire, soit propriétaire.

La Société asiatique des boissons indigènes a monté la distillerie de la société suivant les derniers perfectionnements et en assure la marche et le bon fonctionnement en mettant au service de la société le directeur et les agents techniques compétents, le tout aux frais de la Société de Distillerie de Hankéou.

Comme nous venons de l'indiquer, l'usine est présentement, et depuis le 1^{er} juin dernier, en complet fonctionnement. Il y a, dans ce fait, une preuve intéressante de ce qu'est capable l'initiative française, soutenue par une direction intelligente et ferme. La société, en effet, s'est fondée en février. Aussitôt, elle s'est mise à construire les importants bâtiments que représente le cliché ci-dessus. En même temps, elle commandait en France et se faisait expédier les appareils nombreux et délicats dont elle se sert avec tant de succès en Indo-Chine et qui lui sont parvenus sans retard. Ainsi, en quatre mois, avec des machines françaises venues de France, une importante distillerie a été mise en marche en pleine Chine, à Hankéou.

Et qu'on ne s'imagine pas que cette distillerie ne fabrique que de l'alcool par des procédés savants (système Amylo) découverts par le docteur Calmette, directeur de l'Institut Pasteur de Lille ; elle fait plus et mieux encore.

Les fondateurs possèdent, en effet, des procédés brevetés grâce auxquels ils peuvent fabriquer en quantité incommensurable le vin de Chine qui est dans le Céleste Empire de consommation si répandue. Ce vin, à la vérité, bien qu'il puisse être confondu avec tous les vins d'Espagne, spécialement avec le Porto, ou même avec nos vins blancs sucrés ou secs, ne provient nullement de la plante chère à Bacchus. C'est le résultat de la vinification du riz par des méthodes où la science la plus profonde s'allie à l'industrialisme le plus pratique.

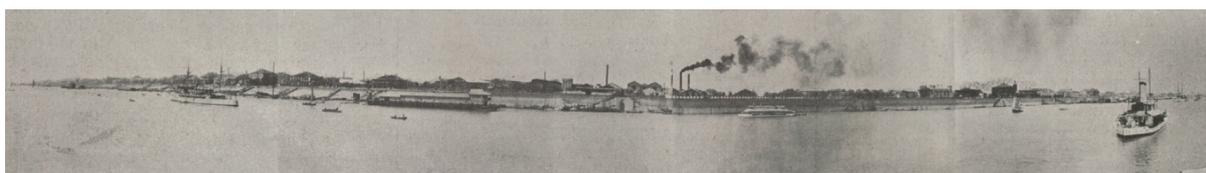
Ainsi, la Société franco-chinoise de distillerie de Hankéou servira au consommateur chinois d'abord le produit qu'il est accoutumé à déguster. Elle pourrait faire mieux.

Si elle ne se sentait pas assez absorbée par la vente sur un marché de 450 à 500 millions de consommateurs jaunes, elle pourrait inonder de ses produits, accommodés aux goûts européens, bien des marchés de l'Occident. Mais le patriotisme de ses fondateurs, loyaux enfants de la Bourgogne, leur interdit sinon de concurrencer les produits d'Espagne, du moins de nuire au vin de France.

Quoi qu'il en soit, dans cette occurrence, nous ne savons trop ce qu'il faut louer davantage ou de l'initiative française, ou de l'esprit scientifique qui anime les fondateurs de ces vastes industries sur une terre lointaine et si peu hospitalière jusqu'à ce jour. En tout cas, une dernière remarque, toute il l'honneur de MM. Fontaine frères, nous vient à la mémoire.

S'ils ont si bien réussi en Indo-Chine, que leurs procédés, quel que soit l'avenir que l'administration coloniale leur réserve, défient aujourd'hui, pour tous les produits de distillation, la concurrence la plus financièrement forte, c'est qu'ils ont résolu, avec une suprême élégance biologique, le problème de la fermentation et de la distillation en pays chauds, grâce à la découverte de levures microbiennes capables de supporter des températures de 60° centigrades. Aussi, le succès justifie, dans l'espèce et dans leurs œuvres, l'effort vraiment scientifique des fondateurs de cette importante industrie qu'est la distillerie dans les pays jaunes et tropicaux.

H. D.



Vue d'ensemble de Hankéou

Recueil des entreprises coloniales, 1912 :
Société asiatique des boissons indigènes
1910
Paris
1,7 MF
L. et A. R. Fontaine [SFDIC], A. et G. Calmette [SFDIC], F[rançois] Guis [SFDIC], Thion
de la Chaume ²...

Société des Distilleries de l'Indochine
Exercice 1911
(*Les Annales coloniales*, 4 juillet 1912)

Vous savez quel intérêt nous avons pris dans la constitution de la Société Asiatique des Boissons indigènes qui a créé à Hankéou une première filiale, la Société Franco-Chinoise de Distillerie. Cette usine entrainé à peine dans la période de production quand de graves événements politiques sont venus troubler la Chine et arrêter pendant de longs mois le développement des affaires de cette société.

Les bâtiments et le matériel ont été sérieusement endommagés, mais aujourd'hui, les dégâts sont réparés et l'usine de Hankéou a repris ses opérations le 17 avril dernier.

Société Française des Distilleries de l'Indochine
Exercice 1913
(*Les Annales coloniales*, 18 juillet 1914)

Chine. — L'exercice 1913 n'aura pas marqué, pour la Société Asiatique des Boissons indigènes, la progression que nous espérions.

Sa filiale de Hankéou, bien que ses ventes soient en augmentation, ne réalise pas encore de bénéfices.

Les troubles apportés par la révolution de 1911 ont eu les plus graves répercussions et le pays est plus long que l'on croyait à se remettre de ses désastres.

Vos administrateurs suivent cette affaire avec le plus grand soin et ne ménagent rien pour lui faire atteindre le plus tôt possible la période de production utile et de prospérité.

² René Thion de la Chaume (1877-1940) : inspecteur des finances, chef adjoint du cabinet de Joseph Caillaux au ministère des finances, il entre en 1909 à la Banque de l'Indochine comme secrétaire général et en devient président en mai 1932. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bq_Indoch._1875-1945.pdf

Son représentant dans une trentaine de sociétés dont les Distilleries de l'Indochine.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE DES BOISSONS INDIGÈNES
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 54)

55, boulevard Gambetta, Hanoï
M. A. R. FONTAINE, président du conseil d'administration.
Usine à Hankéou (Chine)
MM. CARÉ, directeur ;
TOSCHI, chef mécanicien ;
BOUVIER, comptable,

Société Française des Distilleries de l'Indochine
Exercice 1914
(*Les Annales coloniales*, 24 juillet 1915)

Chine. — Les événements n'ont pas permis à la Société Asiatique des Boissons Indigènes de développer ses affaires.

Le gouvernement chinois étudie actuellement l'organisation d'une régie de l'alcool. Les administrateurs de notre filiale suivent ce mouvement avec la plus grande attention et espèrent trouver dans l'organisation nouvelle, qui peut donner les plus heureux résultats, l'occasion de prêter son concours technique au gouvernement, chinois, et d'assurer l'écoulement, total de la production de son usine de Hankéou.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE DES BOISSONS INDIGÈNES
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, p. 57)

55, boulevard Gambetta, Hanoï
M. A. R. FONTAINE, président du conseil d'administration.
Usine à Hankéou (Chine)
MM. PETIT, directeur ;
LESAUT, agent technique,

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L'INDOCHINE
(*Les Annales coloniales*, 10 août 1921)

Chine. — La situation à Hankéou n'est pas sensiblement modifiée. Cependant, nous constatons, actuellement, un intéressant développement des ventes.

AEC 1922-717 — Sté asiatique des boissons indigènes
10, rue La Boétie, PARIS (8^e).
Capital. — Sté an., f. en 1910, 1.750.000 fr. en 3.500 act. de 500 fr. souscrites.
Objet. — Exploit., en Extrême-Orient, des procédés relatifs à la fabrication de l'alcool, des boissons fermentées asiatiques non distillées et en général de tous produits fermentés.

Conseil. — MM. A. R. Fontaine, présid. ; Léonard Fontaine, Albert Calmette [Institut Pasteur, Saigon], Husson, [Jules-]V[ictor] Isnard [Bq Indoch.], R. Thion de la Chaume [Bq Indoch.], admin.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE DES BOISSONS INDIGÈNES
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-43)

55. boulevard Gambetta, Hanoï
M. A. R. FONTAINE, président du Conseil d'administration.
Usine à Hankéou (Chine).
MM. PAIRAULT, directeur ; LABENSKI, chef de fabrication.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L'INDOCHINE
(*Les Annales coloniales*, 9 juin 1925)

La Société Franco-Chinoise de distillerie de Hankéou va, pour la première fois, présenter à ses actionnaires un bilan se soldant en bénéfices.

Distilleries de l'Indochine
(*Les Annales coloniales*, 19 juin 1929)

Malgré les déplorables conditions économiques qui règnent en Chine, la Société Franco-Chinoise de Hankéou a maintenu son activité.

M. Pierre Thomas,
directeur général des Distilleries de l'Indochine pour la Cochinchine et le Cambodge,
chevalier de la Légion d'honneur
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 18 septembre 1927).

Élève de Centrale, promotion de 1903, M. Thomas est arrivé en Indochine en 1905 comme chef de fabrication aux usines de la Société des Distilleries.

Après un séjour de quelques années au Tonkin, il prit la direction de la filiale de la société, à Hankéou. puis revint au Tonkin comme directeur technique des usines de Nam-Dinh, puis de Haiduong. [...]

Distilleries de l'Indochine
Assemblée ordinaire du 15 juin 1928
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 30 septembre 1928)

La situation en Chine a empiré au cours de l'an dernier. Hankeou, siège de la Société Franco-Chinoise de Distillerie, a subi particulièrement les effets de ces événements ; néanmoins, son usine, toujours en bon ordre de marche, conserve toutes possibilités de production.

L'Indochine continue à n'être pas influencée par cette déplorable situation dont il est difficile de prévoir l'aboutissement.

Distilleries de l'Indochine
(*Les Annales coloniales*, 19 juin 1929)

Malgré les déplorables conditions économiques qui règnent en Chine*, la Société Franco-Chinoise de Hankéou a maintenu son activité.

SOCIETE FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L'INDOCHINE
(*Les Annales coloniales*, 17 juin 1930)

L'usine de la filiale de Hankéou, en raison de la situation troublée en Chine, marche en veilleuse, prête à profiter des circonstances meilleures qu'on est en droit d'espérer.

SOCIETE FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L'INDOCHINE
(*Les Annales coloniales*, 22 juin 1931)

Du côté de la Chine, aucune amélioration ne s'est manifestée ; l'usine de la filiale d'Hankéou se maintient en bon état de marche.

DISTILLERIES DE L'INDOCHINE
(*Les Annales coloniales*, 8 juillet 1933)

Le rapport du conseil indique que, en raison de la situation défavorable en Chine, la Société asiatique des boissons indigènes a dû décider sa liquidation.

NOTRE CARNET FINANCIER
(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 1^{er} novembre 1933)

On annonce la dissolution de la Société asiatique des boissons indigènes.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉS
Société asiatique des boissons indigènes
(*Revue générale du froid*, février 1934)

Une assemblée extraordinaire, tenue le 26 janvier, a voté la dissolution de la société.

DISTILLERIES DE L'INDOCHINE

Assemblée ordinaire du 30 juin 1934
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 18 août 1934)

Ainsi que nous vous l'indiquions dans notre dernier rapport, la Société asiatique des boissons indigènes est entrée en liquidation ; sa filiale, la Société franco-chinoise de distillerie de Hankéou, ayant cessé son exploitation. Les opérations de liquidation se poursuivent actuellement.
